

Rénovation énergétique

L'essentiel
sur les

**Financements
& Contacts**

dans le
Département
du Rhône
et la Métropole
de Lyon



RGE



BTP
RHÔNE ET MÉTROPOLE
Construire, Innover, Ensemble



L'essentiel sur les aides nationales

RGE Eco-PTZ : financement à 0% de 20 à 30k€ remboursable en 3 à 15 ans

ANAH : aide de 25% à 50% du montant HT des travaux (plafonds variables)

Habiter Mieux : prime variable dans le cadre des aides de l'ANAH si économie d'énergie ≥ 25%

RGE CITE : aide de 30% du montant TTC de la fourniture (et de la pose pour l'isolation)

RGE CEE : aide forfaitaire ou financement octroyé par des distributeurs d'énergie

TVA : TVA réduite à 5,5% dans le cas de travaux de rénovation énergétique

Usage du bâtiment	Âge du logement ou du bâtiment	Eco-PTZ	ANAH	Habiter mieux	CITE	TVA à 5,5%	CEE
Résidence principale	Avant 1990	X	X	X	X	X	X
	Plus de 15 ans		X	X	X	X	X
	Plus de 2 ans				X	X	X
Résidence secondaire	Plus de 2 ans					X	X
Non résidentiel	Plus de 2 ans						X

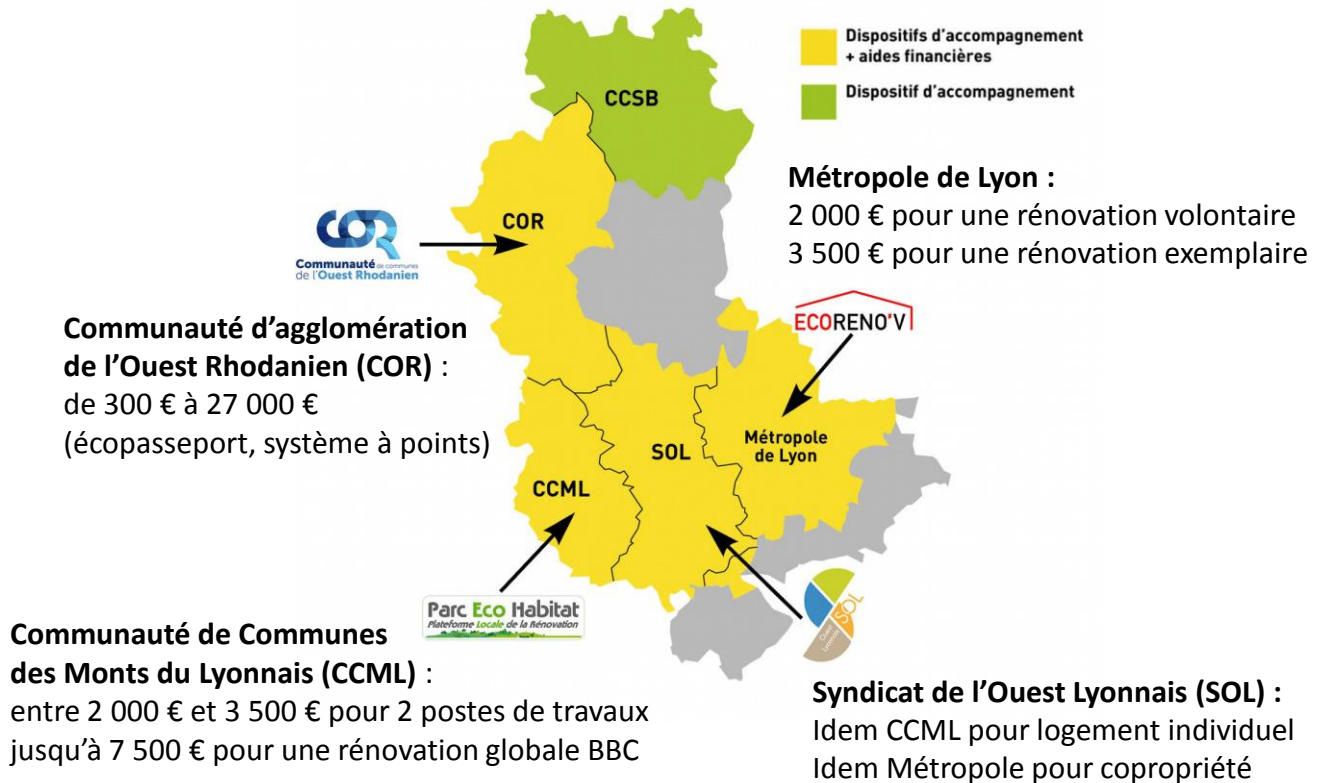
Aides	Cibles					
	Propriétaire occupant	Occupant	Propriétaire bailleur	SCI (dont un associé physique)	Syndic de copropriété	Autre personne morale
TVA à 5,5%	X	X	X	X	X	X
CITE	X	X		X	X	
Eco-PTZ	X		X	X	X	
CEE	X	X	X	X	X	X
ANAH	X	X	X	X	X	
Habiter Mieux	X	X	X	X	X	

Constitution du foyer			Plafonds des revenus fiscaux de référence par aide					
Adultes	Enfants	Personnes	ANAH très modestes et CEE grande précarité	ANAH modestes et CEE précarité	TVA à 5,5%	CITE	Eco-PTZ	CEE
1	0	1	14 308 €	18 342 €	Disponibles sans condition de revenus			
1	1	2	20 925 €	26 826 €				
2	0	2	20 925 €	26 826 €				
2	1	3	25 166 €	32 260 €				
2	2	4	29 400 €	37 690 €				
2	3	5	33 652 €	43 141 €				
2	4	6	37 893 €	48 575 €				
Personne supplémentaire			+ 4 241 €	+ 5 434 €				



L'essentiel sur les aides locales

Les aides proposées par les plateformes de rénovation de l'habitat privé



Situées ou pas sur le territoire d'une plateforme, certaines collectivités locales proposent des aides supplémentaires

Territoire du Département du Rhône Exemples d'autres aides locales :

CCPA : propriétaires bailleurs, logement conditionné avec l'ANAH, bonification des aides de l'ANAH, jusqu'à 4800€/logt

COPAMO : propriétaires bailleurs, logement conditionné avec l'ANAH, bonification des aides de l'ANAH d'une prime de 1600€.

Territoire de la Métropole de Lyon Exemples d'autres aides locales :

Lyon : de 200€ à 2000€/logt pour une copropriété

Saint Priest : de 300€ à 1500€ pour l'isolation, 4000€ pour une rénovation BBC

Villeurbanne : 2500€ pour une rénovation BBC

Retrouver le détail des aides locales
sur <http://www.infoenergie69-grandlyon.org>



Vers qui orienter son client ?

ETAPE 1 : Guichet unique local > PRIS RHONE ET METROPOLE



INFO→ENERGIE
Rhône - Métropole de Lyon

membre du réseau national rénovation info service

04 37 48 25 90

Le **Point de Rénovation Info Service (PRIS)** informe sur les dispositifs financiers disponibles (nationaux et locaux) au cas par cas et relaie, le cas échéant, vers **les opérateurs territoriaux**.

ETAPE 2 : selon conditions de ressources

Programmes locaux > point d'entrée = PRIS

Métropole de Lyon



Syndicat
de l'Ouest Lyonnais



Autres collectivités

Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien



Communauté de Communes
des Monts du Lyonnais



04 37 48 25 90

Opérateur ANAH

Informe les
propriétaires aux
revenus modestes, les
accompagne dans le
montage et le suivi de
l'ensemble de la
démarche.



04 37 28 70 20